Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

CNRS – INSERM – INRIA – IRD – INED – IFSTTAR

LES ANALYSES ET PROPOSITIONS DU SNTRS-CGT POUR LA RECHERCHE

La recherche publique et l'enseignement supérieur sont en crise. Cette situation découle du Pacte pour la Recherche de 2005, de la LRU et du Grand Emprunt qui ont profondément changé l'organisation et la nature de la recherche publique et des universités. Le SNTRS-CGT demande d'abord des mesures immédiates spécifiques qui impliquent peu de dépenses supplémentaires et qui seraient un signal clair pour les personnels avant une révision de l'ensemble du dispositif de recherche, ce qui nécessitera un débat et une période de réflexion.

1. Dans un prochain collectif budgétaire, transférer dans les EPST et les Universités des crédits affectés à l'ANR et au Crédit d'Impôt Recherche pour en faire des crédits récurrents afin d'empêcher l'asphyxie financière de ces établissements. Ces transferts devraient également permettre de recréer les postes supprimés et financer les CDIsations évoquées plus bas.
2. Annuler les conventions Idex déjà signées.
3. Obtenir la mise en place immédiate des nouveaux échelons terminaux pour les assistants ingénieurs et les techniciens afin de permettre l'alignement des carrières des personnels des EPST sur celles des personnels correspondant des universités. Le décret de réforme de la catégorie B devra être ensuite révisé pour revenir sur des reculs qu'il instaure à plus long terme.
4. Faire une application positive de la récente loi de résorption de la précarité avant de mettre en place ultérieurement un plan pluriannuel d'élimination de l'emploi précaire :
   - Permettre la transformation des CDD en CDI des agents remplissant les conditions exigées par la loi du 12 mars 2012 pour les agents ayant eu différents employeurs pour travailler sur le même poste travail, conformément aux engagements pris par le gouvernement sortant (protocole du 31 mars 2011).
   - Ouvrir des examens ou concours de titularisation pour les corps de chercheurs, ingénieurs de recherche et enseignants chercheurs que le précédent ministère de l'enseignement supérieur voulait exclure.

L'état des lieux

Une réorganisation anti-démocratique au service des industriels

Jusqu'alors la recherche publique était structurée autour d'organismes : le CNRS, l'Inserm, l'Inra, etc. avec les universités qui déterminaient souvent en partenariat leur politique dans le cadre des orientations du gouvernement. Les laboratoires de ces organismes publics lançaient des programmes de recherche sur leurs crédits récurrents. Ce système n'empêchait pas les organismes comme le ministère de la recherche de financer des programmes incitatifs en fonction de priorités. Les instances scientifiques de ces organismes composées d'élus du personnel et de nommés permettaient à la communauté scientifique d'intervenir dans les choix de recherche. Ce système associait liberté de recherche et finalisation économique. Les différents gouvernements qui se sont succédés n'ont eu de cesse de réduire la liberté de recherche au profit d'un pilotage de plus en plus serré en faveur des industriels en réduisant les budgets consacrés aux organismes et aux universités et en multipliant les sources de financements contractualisés. La stratégie élaborée à Lisbonne en 2000 sous couvert « d'économie de la connaissance » visait à réorganiser l'ESR pour aider les groupes privés à prendre des positions dominantes sur les marchés. L'objectif des 3 % du PIB consacré à la recherche n'a pas été tenu, faute d'investissements du secteur privé et de l'Etat. Le Pacte pour la Recherche a fait disparaître une organisation de la recherche reposant sur des financements récurrents au profit exclusif d'une recherche sur contrats de projets financés par l'ANR et évaluée par l'AERES. Les organismes de recherche ont été réduits progressivement à de simples gestionnaires de personnels. La mise à l'écart des organismes de recherche s'est

accompagnée de la création de structures technocratiques (PRES, RTRA, RTRS, Alliances,…), qui ont complexifié le système, le rendant illisible. De son coté, la LRU a conféré aux universités une autonomie qui n'est qu'une autonomie de gestion. L'asservissement des universités aux entreprises pour leurs enseignements et leurs recherches s'est accru avec les Fondations de Coopérations Scientifiques auxquelles les universités sont adossées et qui sont de fait contrôlées par des entreprises privées. Le Grand Emprunt, qui alimente les marchés financiers, est venu complexifier plus encore le système en créant sous couvert d'excellence toute une série de structures (Idex, Labex, Equipex,…) dont les directions constituent un déni de démocratie. Ces structures dites d'excellence constituent de très puissants outils de restructuration de l'enseignement et de la recherche au profit des seuls industriels. Les structures de recherche et les enseignements non labellisés seront appelées à disparaître faute de financements. Le Grand Emprunt est par sa nature même un outil de normalisation et d'appauvrissement scientifique.

L'explosion de la précarité et la remise en cause des moyens

La recherche sur contrats de projets avec la création de l'ANR a fait exploser la précarité qui constitue maintenant 40% des personnels de l'Inserm et environ 30% de ceux du CNRS. Plus de 8000 travailleurs précaires sont financés par l'ANR. Avec près de 1/3 de ses personnels en CDD le secteur de l'ESR paye un lourd tribut au développement de l'emploi précaire. L'instabilité chronique des collectifs de travail due à cette précarité massive se heurte à la nécessité de conserver pour un laboratoire les savoir faire acquis par les personnels hautement qualifiés que l'on ne peut titulariser faute de postes. C'est une perte énorme de compétences et de savoir faire préjudiciable pour la nation. Cette précarité massive constitue une attaque contre le statut de fonctionnaire des travailleurs de la recherche et de l'enseignement supérieur. La recherche permanente de moyens financiers pour faire vivre les laboratoires se traduit par une perte de temps considérable en paperasserie au détriment du travail scientifique. Dans ce système où tout le monde est en compétition contre tout le monde, la créativité tend à disparaître des laboratoires. L'année 2012 s'annonce particulièrement difficile pour l'enseignement supérieur et la recherche publique, le budget de la majorité des laboratoires baisse de 10 à 30 %. Avec un budget en recul en pouvoir d'achat, de nombreux établissements publics d'enseignement supérieur sont en difficultés financières. Dans le cadre de la RGPP, ils sont conduits à geler massivement des emplois de titulaires, en accroissant la précarité et le recours aux agents non titulaires, en supprimant des heures d'enseignement compromettant ainsi l'avenir du service public d'enseignement supérieur et de recherche.

La démarche du SNTRS-CGT

L'état des lieux qui vient d'être fait, bien que dramatique, n'est pas irréversible ! Le SNTRS-CGT refuse ces logiques de subordination de la recherche aux seuls intérêts de grands groupes privés et demande aujourd'hui aux candidats à l'élection présidentielle de lire avec attention les propositions qui sont les siennes ! Le SNTRS-CGT portera un regard critique sur les mesures proposées par les candidats pour l'enseignement supérieur et la recherche. Il défendra comme il l'a toujours fait ses revendications qui sont aussi celles que les personnels ont soutenues dans les luttes de ces dernières années notamment contre la RGPP ou la prime d'excellence scientifique (PES) des chercheurs. Premier syndicat représentatif au CNRS et à l'INSERM, renforcé par les résultats des élections professionnelles d'octobre 2011 dans les autres EPST dépendant de son champ de syndicalisation, le SNTRS-CGT portera avec force et conviction dans le débat public l'avenir de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Les propositions du SNTRS-CGT :

Augmenter l'effort de recherche en passant rapidement à 3% du PIB dont 1% pour la recherche publique et 2% pour la recherche privée.

Relations EPST/Universités

1. Rétablir les EPST (Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique) dans leur rôle d'organismes de recherche nationaux : si les grandes orientations nationales de recherche sont de la responsabilité du gouvernement après consultation du parlement, c'est aux scientifiques de décider de leur mise en œuvre en veillant à préserver l'ensemble des champs de recherche. En France, les EPST ont vocation à assurer la cohérence nationale de l'effort de recherche publique. Parmi les EPST, le CNRS a une fonction spécifique issue de sa pluridisciplinarité : maintenir et développer l'ensemble des champs scientifiques et favoriser l'émergence de nouvelles thématiques et des champs interdisciplinaires. Le SNTRS-CGT refuse que le rôle des organismes de recherche se réduise à celui d'agences de moyens, il demande le rétablissement des prérogatives des EPST en matière d'évaluation, de prospective et de financement.

2. Abroger la LRU : le CNRS, comme les autres EPST dans leurs champs de compétences, doit continuer à assumer la cohérence nationale de la recherche en concertation avec les universités. La mise en place de la Loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) contribue à déséquilibrer les relations entre organismes et universités. En mettant les universités en concurrences entres elles, elle remet en cause la politique de partenariat entre les établissements. La loi LRU doit être abrogée et remplacée par une loi prenant pour base les diplômes nationaux, les mêmes droits et rémunérations pour les personnels des différentes universités, la disparition des Partenariat Public Privé, le maintien de la propriété du patrimoine à l'Etat, l'abandon des modes de fonctionnement anti-démocratique. Les politiques scientifiques des universités doivent être élaborées en concertation avec les organismes de recherche.

3. Le laboratoire, socle du collectif de travail : dans le dispositif français de recherche, le laboratoire est la structure de base où se pratique les activités de recherche ainsi que la formation à et par la recherche. C'est là aussi où se stabilisent les savoirs et les techniques. Ces structures doivent être préservées et cogérées par les tutelles et leur vie démocratique doit être développée.

Financements

1. Transfert des fonds de l'ANR : l'Etat doit garantir aux organismes de recherche l'autonomie de leur politique scientifique élaborée par leurs instances et conseils scientifiques et indépendante de leurs tutelles ministérielles. Ce qui suppose que les EPST aient, comme les universités, des ressources budgétaires et des postes statutaires garantis dans le cadre de leur contrat pluriannuel avec l'État. Les budgets (hors salaires) des laboratoires doivent être suffisants pour garantir leur indépendance. Leur financement doit être majoritairement récurrent (>70%) et non sur la base de soumission de projet auprès de l'ANR, des appels à projets du Grand Emprunt ou de fondations, etc... Les contrats avec les entreprises ne doivent pas se substituer au financement public. En tout état de cause, les contrats doivent être discutés dans les instances élues, la transparence doit être exigée, les objectifs scientifiques ou industriels définis.

Nous proposons que la majorité du budget de l'ANR soit transférée aux organismes et aux universités, notamment pour servir de supports budgétaires à des postes de fonctionnaires. Le financement sur projet pourrait être limité à l'abondement de coopérations public-privé.

2. Suppression du Crédit-Impôt Recherche : Le Crédit Impôt Recherche (CIR évalué à près de 5,3 Milliards d'Euros en 2011) doit être supprimé. Seule une aide aux PME doit être maintenue et s'accompagner de l'embauche de doctorants. Des mesures doivent favoriser le développement de l'emploi scientifique et technique en entreprise, et notamment le recrutement par celles-ci de docteurs avec la reconnaissance de la thèse dans les conventions collectives.

Grand Emprunt

Le SNTRS-CGT combat la logique du Grand Emprunt. Il demande que :

1. les opérations déjà en cours, (Labex, etc.) soient ramenées de 10 à 5 ans et que les crédits correspondants soient transformés en contrats de simples appels d'offres gérés par les universités et les organismes,
2. les crédits non distribués servent à créer des infrastructures au service de toute la communauté scientifique et universitaire,
3. les IDEX soient supprimés.

Le SNTRS-CGT s'oppose aux Fondations de Coopération Scientifique (FCS) qui sont conçues pour subordonner la recherche et l'enseignement supérieur aux groupes de pression économiques et politiques et qui sacrifient la démocratie, en méprisant le droit d'expression de la communauté scientifique ne laissant plus aucune liberté d'expression pour les personnels ITA et les BIATOS.

Evaluation

L'AERES doit être supprimée. Le Comité National de la Recherche Scientifique et les instances équivalentes doivent retrouver leurs prérogatives d'évaluation. L'évaluation des équipes universitaires doit se faire par des dispositifs ad hoc, assurant une représentation élue des personnels concernés.

Emploi scientifique : résorber la précarité

Pour passer aux 3% du PIB, nous demandons de recruter, dans la recherche publique 54 000 personnes dont 38 000 dans les EPST et les universités, dans le secteur privé 167 000 personnes

Pour le secteur public, cet effort doit être réalisé en 5 ans, par augmentation des emplois dans toutes les catégories sans exception, des Adjoints Techniques aux Chercheurs. Les budgets pérennes des laboratoires seront augmentés en proportion. A ces chiffres, s'ajoute la régularisation de la précarité. Nous demandons une loi de titularisation de tous les non-titulaires

correspondant à des besoins permanents. Cette loi devra aussi limiter le recours aux non-titulaires : les CDD doivent être dédiés à des tâches temporaires. Le SNTRS-CGT demande que les personnels des laboratoires soient recrutés sur concours de fonctionnaires au plus près de la sortie des études, y compris la thèse, que ce soit pour les chercheurs, ingénieurs ou techniciens. C'est la condition sine qua non pour enrayer la généralisation de l'emploi sur CDD dans les laboratoires. Le SNTRS-CGT réaffirme la nécessité de maintenir le statut de chercheur à plein-temps. Des mesures immédiates doivent être prises pour l'application de la loi Sauvadet sans aucune restriction ; Le contrat doctoral doit être inclus dans les années de service prises en compte pour déterminer les ayants droit.

Carrières et rémunérations

En 15 ans, les agents de la fonction publique ont perdu près d'un quart de leur pouvoir d'achat et les grilles de salaires se sont écrasées. Nous demandons la revalorisation des rémunérations de toutes les catégories de personnels en relevant la valeur du point d'indice et en l'indexant sur l'inflation. Le minimum de rémunération doit être à 1700 € brut par mois. Il faut revaloriser l'ensemble des carrières de la Fonction Publique. Pour le SNTRS-CGT, les primes doivent être portées à 20% du salaire pour toutes les catégories, puis intégrées dans le salaire. Nous demandons la suppression de la Prime d'Excellence Scientifique, (PES). Dans un premier temps, le budget de la PES doit être redistribué entre tous les chercheurs.

Recherche publique et politique industrielle de l'Etat

La recherche fondamentale doit rester au cœur des politiques publiques, mais ces dernières ont également vocation à développer les connaissances dans des domaines plus appliqués et technologiques. Cette place est dévolue aux EPIC et à certains EPST mais peut être aussi occupée par des équipes du CNRS et des universités. Mais cela ne doit pas se traduire par un transfert de la recherche privée vers les laboratoires publics. Une véritable politique industrielle de l'Etat ne peut pas se résumer à des aides fiscales sans contrepartie. L'Etat ne peut laisser aux seules lois du marché le soin de définir les axes de recherche des entreprises. Il doit impulser une politique industrielle, favoriser l'investissement sur le territoire et exiger des entreprises qu'elles assument leurs responsabilités devant la société.

Recherche publique et régions

En matière de recherche, les objectifs des collectivités territoriales doivent être coordonnés avec ceux de l'Etat par le biais des contrats de plan. La région n'a pas de prérogatives en matière de recherche. Ses objectifs en matière de développement économique et d'innovation devraient être déclinés en choix scientifiques après consultation d'une instance régionale représentative et coordonnés avec les universités et les organismes de recherche. L'aide régionale à l'emploi des jeunes ne doit pas encourager la précarité en multipliant les post-doctorants mais se centrer sur l'aide aux doctorants. L'attribution des financements de la région aux équipes doit passer par une évaluation nationale. Nous n'acceptons pas la démarche de stratégie territoriale (STRATER) du ministère qui préconise la spécialisation des régions sur la base des avis de l'AERES. La complémentarité organismes de recherche/universités ne peut pas être fondée sur cette notion de territorialisation. Nous refusons le concept d'université à deux vitesses où de nombreuses implantations universitaires risquent de se réduire à former les étudiants au niveau licence.

Coopération internationale

Les coopérations internationales, notamment européennes, doivent être encouragées, en mettant en commun des moyens sur une base d'égalité des partenaires impliqués. Cette politique doit partir des laboratoires et des institutions de recherche en appui de leurs stratégies tant au niveau de la recherche de base que de la recherche de développement, avec le transfert de la maîtrise des questions liées à l'espace européen de la recherche, actuellement aux mains de la commission de Bruxelles, vers les représentants du monde scientifique européen, une démocratisation du conseil européen de la recherche avec des représentants élus de la communauté scientifique, la révision des modes de financement de la recherche.

ADMINISTRATIFS **CHERCHEURS** **INGENIEURS** **TECHNICIENS** **THESARDS** ***REJOIGNEZ UN SYNDICAT*** *Intercatégoriel* *Indépendant* *Démocratique* *Unitaire*	**J'adhère au S.N.T.R.S-C.G.T** NOM : Prénom : Corps et grade : Adresse du labo ou service : Téléphone : Fax: Courrier Electronique :

SNTRS-CGT 7, rue Guy Môquet 94801 VILLEJUIF Tél. 01 49 58 35 85 -Fax 01 49 58 35 33 -Mèl : sntrscgt@vjf.cnrs.fr web :http:/sntrscgt.vjf.cnrs.fr